

Débats de l'Assemblée commune de la CECA (séance du 11 mai 1956)

Légende: Le 11 mai 1956, Paul-Henri Spaak, ministre belge des Affaires étrangères et président du Comité intergouvernemental créé par la conférence de Messine, assiste aux débats de l'Assemblée commune de la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA) sur le rapport Spaak et répond notamment aux critiques du délégué français Michel Debré.

Source: Débats de l'Assemblée commune de la CECA. Compte rendu in extenso des séances. Exercice 1955-1956. Octobre 1956, n° 13. [s.l.]. "Discussion à l'Assemblée commune sur le Marché commun et Euratom (11 mai 1956)", p. 451-459.

Copyright: Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Les documents diffusés sur ce site sont la propriété exclusive de leurs auteurs ou ayants droit.

Les demandes d'autorisation sont à adresser aux auteurs ou ayants droit concernés.

Consultez également l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL:

http://www.cvce.eu/obj/debats_de_l_assemblee_commune_de_la_ceca_seance_du_11_mai_1956-fr-ob33f85d-46d5-4eb5-a148-b15fe7c57fe8.html

Date de dernière mise à jour: 05/11/2015



Débats de l'Assemblée commune de la CECA (séance du 11 mai 1956)

Marché commun et Euratom

M. le président. – L'ordre du jour appelle la discussion du rapport fait au nom du groupe de travail sur le Marché commun et l'Euratom.

Avant de donner la parole aux rapporteurs, je suis certain d'interpréter vos sentiments, même si je le fais imparfaitement, en remerciant vivement M. Spaak pour sa participation à nos travaux en sa qualité de président du Comité de Bruxelles. Je le remercie pour le travail qu'il a accompli au cours de ces derniers mois et qui a été concrétisé dans le rapport que vous connaissez.

Nous espérons que les conclusions de ce rapport seront approuvées par les six gouvernements, car elles constituent certainement un pas réel et très important sur le chemin de la création de l'Europe.

(Applaudissements.)

La parole est à M. van der Goes van Naters, rapporteur pour le Marché commun.

M. van der Goes van Naters, rapporteur pour le Marché commun. – Monsieur le président, mes chers collègues, ma tâche d'aujourd'hui se limite à vous présenter des commentaires sur un texte adopté avant-hier à l'unanimité par le groupe de travail.

Puisque, jusqu'à hier, en tout cas, il n'existait de ce texte qu'une version française, je vous le commenterai dans cette langue.

Le groupe de travail a travaillé cette fois dans des conditions très difficiles et dans des délais forcés; il est probable que vous le constaterez lors de cette discussion et nous nous en excusons.

Monsieur le président, en politique générale, il est permis de partir d'un a priori. Aussi est-il généralement admis que la conscience européenne – et il s'agit bien de cela – a ses raisons que la raison ne connaît pas, mais cela ne nous enlève jamais le devoir de convaincre par la raison.

Il s'agit surtout de convaincre. La grande leçon de la Communauté européenne de défense nous a montré qu'il faut convaincre, qu'il faut prouver et que l'on ne peut jamais le faire unilatéralement; que, tant que nous n'y réussissons pas, il faut modifier nos thèses et que convaincre ne signifie pas vaincre, mais plutôt céder à moitié.

Je crois que les experts du Comité intergouvernemental l'ont compris et il faut leur en rendre très sincèrement hommage.

Le rapport de Bruxelles, issu de la conférence de Messine, est essentiellement différent de tout ce que nous connaissons dans ce genre. On n'a pas laissé de questions ouvertes, des options qui, généralement, ne sont pas de vraies options, mais sont des indécisions. Nous sommes en face d'un avis complet présenté sans réserve.

La tâche du groupe de travail à ce sujet a été difficile. Fallait-il applaudir? Oui et non. Le rapport n'est pas un traité, un projet de traité ne peut généralement être modifié que très peu; il est à prendre ou à laisser. Le rapport de Bruxelles jette la base d'un traité sur le marché commun et d'un autre traité sur l'Euratom, mais la construction de ces traités reste à faire.

Le groupe de travail a estimé que votre Assemblée est coresponsable, qu'elle doit se proclamer coresponsable de ces traités. Il vous propose de les influencer par le présent projet de résolution portant avis de l'Assemblée sur le projet de Bruxelles.

Ce projet d'avis sous forme de résolution traite des deux problèmes d'une manière différente. Cela n'est pas dû au fait que les deux rapporteurs expriment des opinions politiques différentes. En effet, je crois que l'on trouvera rarement deux rapporteurs qui soient de longue date aussi solidaires du point de vue européen que M. Wigny et moi-même.

Non ! A mon avis, dans l'Euratom on ne retrouve que deux grands problèmes, la question militaire, qui ne touche pas au cœur même du problème, mais dont la solution exige une bonne formule, et la question de la propriété, questions compliquées dans une matière qui change sans cesse d'aspect, qui se transforme littéralement chaque jour.

Pour le Marché commun, les problèmes politiques, en tout cas, sont beaucoup plus nombreux.

La résolution présentée en mentionne huit mais je vous rappelle que le rapport préliminaire de votre rapporteur, présenté lors de la session de Bruxelles, a formulé quatorze autres problèmes qui pourraient être considérés comme des objections au marché commun. Ces objections ont été analysées; elles ont été soit rejetées, soit retenues et, pour autant qu'elles ont été retenues, des corrections, des compensations, des clauses de sauvegarde ont été proposées.

Le rapport des experts de Bruxelles sur le Marché commun s'inspire de la même méthode. Il est évident qu'elle est trop compliquée pour qu'ils puissent, en ce qui les concerne, se limiter à une simple adoption du Marché commun, pour que nous puissions, nous, en ce qui nous concerne, nous limiter à un simple acquiescement.

Ce n'est pas une simple libéralisation que vous propose votre groupe de travail, mais une politique du marché commun qui implique une solidarité de fait entre les pays participants.

Nous croyons que cette solidarité de fait en vue de la réalisation d'un but concret est maintenant possible; elle l'est davantage maintenant qu'à l'époque des premières initiatives européennes.

Non seulement nos pays se sont sensiblement rapprochés du point de vue politique, et en même temps leurs conditions de vie économique se sont également rapprochées, mais aussi nos incertitudes, nos craintes sont maintenant les mêmes.

Nos incertitudes ont été très bien exprimées dans le rapport de Bruxelles. Aucun de nos pays n'est à l'échelle des efforts immenses de recherches et d'investissements fondamentaux qui donneront le départ de cette révolution technique que promet l'ère atomique.

Nos craintes, nos angoisses, ont été exprimées d'une manière saisissante par le président de la Haute Autorité dans son discours de mardi dernier. Il a rappelé les paroles prononcées par M. Khrouchtchev lors du vingtième congrès du Parti communiste et annonçant la guerre économique.

Comme le rappelle le paragraphe 30 du rapport préliminaire présenté à Bruxelles, l'Union soviétique a annoncé, lors de ce même congrès, un nouveau plan quinquennal appelé à augmenter la production de 65%, de façon à dépasser celle des autres pays. Nous comprendrons alors que l'Europe occidentale ne puisse se payer le luxe de perdre son temps sous peine de se voir reléguée à l'écart, ou pis encore.

C'est pourquoi votre rapporteur avait d'abord envisagé une période de transition de 10 ans, divisée en deux plans quinquennaux; c'est pourquoi aussi le Groupe de travail tout entier, se mettant d'accord sur une période de 12 ans, est d'avis qu'il ne faut pas perdre de temps ni pour entreprendre ni pour accomplir l'œuvre proposée.

Cette politique du Marché commun, que nous vous proposons comme une tâche réelle et urgente, exige une action convergeant dans trois directions essentielles.

C'est d'abord l'élimination progressive de tous les obstacles aux échanges, obstacles qui ne sont pas

seulement constitués par les droits de douane ou les contingentements, mais aussi par la discrimination en matière de transports, par les accords de cartels ainsi que par les réglementations nationales des marchés.

C'est, parallèlement, l'établissement de règles communes concernant l'action des États et la vie économique, pour assurer que la concurrence élargie conduise à la répartition la plus rationnelle des activités et aussi à la productivité la plus élevée, ainsi qu'à une action commune pour assurer l'équilibre des échanges dans un mouvement général d'expansion.

C'est ensuite le développement et la pleine utilisation des ressources européennes, en particulier par des dispositions larges et généreuses sur une réadaptation des travailleurs qui permette de les mettre à l'abri des difficultés que comportent les changements nécessaires.

C'est enfin la constitution d'un fonds européen d'investissement destiné à faciliter les investissements d'intérêt européen aussi bien qu'à doter les régions sous-développées de l'Europe de l'infrastructure économique qui leur permettra de rattraper leur retard.

Ce programme, monsieur le président, est celui du groupe de travail unanime. Il apparaît dans les deuxième et troisième alinéas de notre résolution relative au marché commun. Son complément nécessaire se trouve dans le huitième et dans le cinquième alinéa de cette partie de la résolution.

Le huitième alinéa prescrit une réalisation qui, bien qu'irrévocable, s'effectuera progressivement et par étapes; le cinquième alinéa déclare de manière concise et pertinente que la transformation prévue exige un système de mesures de sauvegarde pour empêcher une régression sociale de certains États membres sous la pression de la concurrence, système dans lequel la coordination des économies agricoles attire plus spécialement l'attention, car l'agriculture représente plus qu'un mode de production, elle reflète une manière de vivre et de penser qui, elle aussi, se transformera, mais que l'on ne peut pas bannir impunément de notre société européenne.

Tout ce programme prouve que la politique du Marché commun est d'un caractère actif et positif.

Actif, parce qu'il n'est pas question d'un automatisme qui pourrait être réalisé par un robot. Comme le dit le rapport préliminaire de votre rapporteur, le système ne pourra jamais réussir si personne n'est là pour le faire fonctionner, sans une force qui gouverne, qui exécute, qui impose des délais ou accorde des assouplissements.

Cette politique sera positive, puisque les mesures considérées comme négatives – la suppression des barrières douanières – impliquent toute une politique d'investissement, de réadaptation, d'expansion et de commerce extérieur commun.

L'Assemblée sera naturellement d'accord avec le rapport des experts pour admettre que plusieurs problèmes de politique économique générale demeureront dans le domaine réservé des gouvernements.

Je crois, monsieur le président, qu'elle fera tout pour faire respecter ce domaine, parce qu'aucune pensée n'est plus dangereuse pour notre réussite que celle d'un fédéralisme prématuré.

Mais la réalité exige également qu'on reconnaisse que, parmi les problèmes définis par les objectifs d'une politique du Marché commun, il en est certains qui, se rapportant directement à l'intérêt communautaire, posent des questions de politique économique générale qui entrent tout de même dans la compétence des organes du Marché commun.

Cette thèse est formulée dans le sixième alinéa de la résolution relative au Marché commun.

L'Assemblée appréciera sans doute si le président Spaak peut déclarer son accord avec cette thèse.

La notion de politique générale communautaire doit comprendre, à côté de la fonction économique, une

compétence directe sur le terrain social.

La conséquence irréfutable de la politique qui s'occupe des distorsions, de l'harmonisation des législations sociales, de l'application de clauses de sauvegarde, est que les organes du marché commun ont le droit et le devoir de compléter cette élimination d'obstacles par une politique d'expansion dans le cadre du plein emploi et de réaliser les conditions d'une véritable politique de conjoncture.

Une représentation des différents groupes de producteurs et des syndicats devra assister la Commission européenne et le Conseil de ministres dans cette tâche.

En tout cas, il est évident qu'une différence essentielle réside à ce propos entre l'organisation du Marché commun et la Communauté européenne du charbon et de l'acier. Cette dernière ne s'occupe que d'une intégration partielle. C'est pourquoi la Haute Autorité n'a pas été revêtue d'une compétence propre sur le terrain social.

Cette notion est résumée dans la résolution, au septième alinéa de la section relative au Marché commun ainsi que dans le dernier alinéa de la section qui traite des problèmes institutionnels.

Il convient enfin de souligner qu'il faudra attribuer à l'Assemblée, sur ce même terrain social, une compétence propre.

A côté du terrain social, monsieur le président, c'est surtout celui des transports qui illustre le mieux les tâches positives et politiques des instances du Marché commun.

Mon ami et compatriote M. Kapteyn, attire toujours et à juste titre notre attention sur ce domaine.

Il est évident que la suppression des discriminations les plus flagrantes serait insuffisante à elle seule pour assurer la coordination des transports européens et qu'une politique commune s'impose en matière de transports, surtout si l'on veut harmoniser les différents modes de transport.

Presque partout, les problèmes de compétence que nous avons traités touchent à ceux des institutions. Surtout quand il s'agit des mesures les plus délicates, comme la réduction automatique des tarifs, il importe de savoir comment et par qui elles seront appliquées. On peut se demander si vraiment cette réduction sera plus facilement supportée à la deuxième et à la troisième étape qu'à la première.

Le nombre des produits pour lesquels l'application de cette réduction présuppose un changement, une modernisation du mode de production, augmentera.

Or, il faut que le contrôle des réductions tarifaires convenues et l'application des moyens qui maintiendront l'équilibre, c'est-à-dire la réadaptation et les investissements, soient dans la même main.

C'est pourquoi le groupe de travail vous propose d'adopter le texte du dernier alinéa sur le Marché commun, qui constate avec satisfaction qu'après la première étape les mains de la Commission européenne seront moins liées.

Un problème des plus importants est celui des tarifs extérieurs. Il dépasse largement le cadre technique.

Vivra-t-on, dans cette Communauté de six pays, en vase clos? Chacun des futurs partenaires rejette cette éventualité. Toute la politique communautaire vis-à-vis de l'extérieur doit partir du principe que le (*sic*) Communauté ne doit pas fermer ses fenêtres sur le monde, mais que, d'autre part, une spécialisation du marché commun en vue de l'économie mondiale s'impose.

L'Assemblée, elle, tirera pour sa part les conséquences de ce point de départ en ce qui concerne ses liaisons avec le Conseil de l'Europe et, le cas échéant, avec d'autres organismes politiques et économiques dépassant le cadre des Six.

L'alinéa 4 de la résolution relative au Marché commun sanctionne ce point de vue.

Le problème monétaire et celui de la balance des paiements méritent aussi, de l'avis de votre rapporteur, un examen approfondi.

Il convient de noter, à titre d'exemple, que lorsque le comité des experts affirme, dans le deuxième alinéa de son chapitre 4, que le maintien de l'équilibre sera facilité par une coopération plus étroite entre les banques centrales des États membres, cette proposition, acceptable par tous, n'est accompagnée d'aucune sanction.

Afin de renforcer l'initiative communautaire, on pourrait concevoir de la direction générale du fonds d'investissement, à qui pourrait même être donnée d'office la présidence.

Voici enfin quelques observations sur les institutions.

Les traités à conclure doivent prévoir plusieurs éventualités, dont précisément la prévision empêchera généralement qu'elles se produisent.

Comment entend-on agir si, par hasard, l'unanimité exigée au sein du Conseil de ministres ne peut pas être acquise? Comment régler un désaccord éventuel entre le Conseil et la Commission européenne afin d'éviter une impasse?

Suffit-il, pour ce cas, de prévoir uniquement des mesures de sauvegarde, qui par définition ont tendance à retarder l'élargissement du Marché commun ?

Ne pourra-t-on pas envisager, pour un nombre de cas limités, une procédure de recommandations, telle qu'elle est prévue aux articles 14 et 15 du traité de la Communauté européenne du charbon et de l'acier?

Comment le contrôle parlementaire pourra-t-il être organisé si la décision, dans des matières importantes, dépend, dans plusieurs cas du consentement préalable du Conseil de ministres, qui est politiquement irresponsable vis-à-vis de l'Assemblée ?

Le texte de la résolution présentée a plus ou moins traduit ces préoccupations dans la déclaration selon laquelle un contrôle démocratique efficace doit être assuré par l'Assemblée et un bon équilibre doit être trouvé entre les pouvoirs du Conseil de ministres et de la Commission européenne.

L'Assemblée sera sans doute très reconnaissante à M. le président Spaak de vouloir bien apporter quelques commentaires sur ce problème de la répartition des pouvoirs communautaires et du contrôle parlementaire.

Monsieur le président, ce que nous demandons aux ministres est assez exigeant et peut-être même contradictoire: un examen approfondi des problèmes qui se rapportent tant au marché commun qu'à l'Euratom et, en même temps, l'élaboration de projets de traités auxquels le rapport du Comité intergouvernemental, ainsi que les études et discussions de l'Assemblée, pourraient servir de base.

Ce traité – je parle ici du Marché commun – devra exposer, à côté des compétences et pouvoirs des principaux organes de la Communauté et leur mode de coopération, les droits et les obligations des États membres pendant toute la période transitoire, notamment pendant la première étape, et au-delà.

Il importe que soient garantis à chaque État membre, tout d'abord le libre accès aux produits du marché commun où ils se trouvent; ensuite la protection de conditions sociales avancées, ainsi que le droit à une aide financière en vue de réadaptations justifiées; enfin, le financement communautaire des grandes transformations industrielles et agricoles portées par le Marché commun dans la sphère de la réalité.

Monsieur le président, l'élaboration d'un tel traité est vraiment urgente. Nous avons parlé de l'incertitude qui plane sur l'avenir de l'Europe. Cette incertitude serait surtout effrayante si nous restions inertes, sans

préparer cet avenir et sans nous préparer pour lui. Mais si nous faisons preuve de souplesse, si nous envisageons cet avenir en ne perdant pas de vue les immenses possibilités politiques, économiques et techniques dont l'Europe moderne dispose, alors le saut dans l'inconnu sera moins grand et infiniment moins pénible que la transition de l'artisanat vers le machinisme.

Pour aucun de nos pays, le saut ne peut être évité et le terme très limité de la préparation de cet avenir peut nous être fatal. Que nos peuples, que nos gouvernements le préparent vite et bien.

(Applaudissements.)

M. le président. – La parole est à M. Wigny, rapporteur pour l'Euratom.

M. Wigny, rapporteur pour l'Euratom. – Monsieur le président, mademoiselle, messieurs, le groupe de travail a été saisi, il y a peu de jours, du rapport qui avait été présenté par le Comité intergouvernemental des ministres, qui ont eu la gracieuseté de communiquer ce projet aussitôt qu'ils en avaient été saisis eux-mêmes par les experts. Mais c'était déjà la fin du mois d'avril.

Le groupe s'est néanmoins mis immédiatement à l'étude. Il a cru inutile d'examiner les modalités pratiques et d'entrer dans les détails. Il réserve cela pour une étude ultérieure.

Cette attitude se justifie par trois raisons. La première est que le temps a manqué; la seconde est que les modalités d'application n'ont pas un caractère définitif et devront certainement être précisées; la troisième est que cette critique détaillée n'est pas ce qu'on attend de nous: notre mission est de porter un jugement politique sur la philosophie d'ensemble qui a inspiré le projet.

Dès le début, je tiens à tous dire, (*sic*) monsieur le président du Comité intergouvernemental, que le jugement porté par le Groupe de travail unanime a été favorable.

Il vous félicite et il se félicite de l'esprit réaliste et concret avec lequel les problèmes ont été examinés. Ces problèmes ont été simplifiés dans leurs données. Vous avez eu l'habileté d'éviter les problèmes superflus d'idéologie, les surcharges inutiles qui auraient retardé l'acheminement vers des solutions urgentes.

Vous avez aussi simplifié les solutions. Vous avez, présenté des projets d'une belle architecture, qui sont plus faciles à examiner, à discuter et probablement à accepter qu'un projet touffu.

La première observation que s'est faite le groupe de travail concerne naturellement la nécessité de l'Euratom.

Tous ses membres ont estimé que les experts avaient clairement exposé le problème et qu'il faudra qu'au-delà de cette enceinte les peuples soient convaincus de sa réalité.

Il s'agit d'abord d'assurer la couverture de besoins énergétiques toujours plus grands. Il est vrai qu'en 1980, nous n'aurons peut-être plus assez de pétrole, de charbon ou d'énergie hydroélectrique. Malheur, à ce moment-là, aux nations qui n'auront pas appris à dominer les forces que cache l'infiniment petit !

Mais il y a plus. Les découvertes atomiques, comme autrefois l'invention de la vapeur, amèneront certainement une révolution technique dans tous les domaines de la fabrication industrielle. Et là, encore une fois, tant pis pour les nations qui n'auront pas appris les premières à connaître et à appliquer ces techniques nouvelles.

Sans doute, monsieur le président, mademoiselle, messieurs, il est des solutions alternatives. J'appartiens à un pays qui a la chance de disposer de ressources de matières premières. Les gisements d'uranium se découvrent de plus en plus dans le monde. Nous voyons que le nôtre a une teneur particulièrement élevée, puisqu'il est convoité par d'autres continents, ce qui nous assure en échange l'accès à d'importantes connaissances scientifiques.

Sans doute aussi des collègues appartiennent-ils à des pays qui peuvent se vanter des découvertes scientifiques qu'ils ont déjà mises au point ou qui peuvent légitimement être fiers de leur puissance industrielle et scientifique dans le domaine chimique et physique.

Mais si nous restons séparés, je crains que les progrès que nous pourrions faire chacun de notre côté ne soient à la fois incomplets et trop lents. Ils ne seront pas inexistantes, mais ils arriveront trop tard, et accepter ce retard, serait, en réalité, admettre la décadence progressive.

L'Europe occidentale vit dans un monde qui s'industrialise. Nous ne parviendrons à maintenir notre avance, notre niveau de vie, un privilège économique dont nous avons joui séculairement que si nous avons le courage d'abandonner des techniques anciennes qui sont déjà imitées avec succès dans d'autres régions et si nous avons l'imagination de mettre sans cesse au point des techniques nouvelles que les autres ne savent pas encore appliquer.

Bien entendu, pour que cet effort commun soit fructueux, il faut qu'il s'étende à toutes les formes de l'énergie atomique. Ce n'est pas dit dans le rapport des experts et le Groupe de travail tient à insister sur ce point. Il ne s'agit pas seulement de l'énergie atomique produite par fission. Il s'agit de toute espèce d'énergie nucléaire, quelle que soit sa source, quel que soit son procédé de fabrication.

Le deuxième ensemble de réflexions que s'est faites le Groupe de travail concerne la compétence territoriale de la nouvelle organisation.

Comme les experts le proposent, nous avons commencé avec les six nations qui constituent la communauté de la CECA.

Séparés, nous ne sommes pas très importants à l'échelle mondiale, mais unis, nous pouvons, quantitativement, nous comparer à n'importe qui. Qualitativement nos différences de culture, de traditions, peuvent être la source d'une émulation intellectuelle plus féconde.

Cette nouvelle organisation des Six, doit être très largement ouverte à tout membre de l'OECE qui le désire. Celui qui hésite pourra sans devenir membre à part entière, conclure un contrat d'association; le groupe de travail insiste aussi sur l'intérêt d'une collaboration aussi étroite que possible avec l'Angleterre.

Enfin, une troisième forme de collaboration pourrait s'établir à un autre niveau. Des États non membres et même non associés pourraient coopérer à certaines entreprises communes, qu'elles soient scientifiques, industrielles ou commerciales.

Pour la première fois, toujours au point de vue de la compétence territoriale, se pose d'une façon précise la question des territoires d'outre-mer.

Ceux-ci sont exclus de notre Communauté. Ils avaient été exclus aussi du projet relatif à la Communauté européenne de défense. Leur intégration avait été rendue possible mais non réglée par l'article 101 du projet portant création de la Communauté européenne politique.

Ici, il n'est pas possible d'éluder le problème, puisque les territoires d'outre-mer sont des fournisseurs nécessaires de matières premières. Ainsi se pose une question délicate à propos de laquelle le groupe de travail se borne à poser deux principes.

Le premier, c'est qu'il faut se garder de porter atteinte aux statuts politiques ou administratifs de ces territoires.

Le deuxième, c'est qu'il faut donner aux populations de ces territoires des compensations satisfaisantes pour l'apport qu'elles font à la nouvelle organisation. Si les avantages réciproques de la collaboration sont quasi automatiques entre des États arrivés à un égal niveau de développement économique, ils peuvent être moins immédiats et doivent être plus exactement précisés lorsque les niveaux sont différents.

Reste la dernière question territoriale. Faut-il préférer l'Europe des Six ou l'Europe des Dix-sept?

Le groupe de travail estime, avec les experts, que c'est un faux problème. Il ne s'agit pas de choisir entre l'une ou l'autre formule. Il faut les accepter l'une et l'autre. Dans la mesure où les Six sont associés, ils valorisent l'apport qu'ils peuvent faire à cette organisation plus souple et plus vaste proposée par l'OECE. Et, par ailleurs, l'Europe des Six est elle-même une organisation ouverte à tous les Etats membres de l'OECE.

Le troisième groupe d'observations concerne la compétence matérielle. Après avoir défini quelles seront les frontières de la nouvelle communauté, il faut s'accorder sur ses attributions.

La première, la plus urgente, la plus nécessaire, est certainement d'assurer le contrôle, aussi bien militaire que sanitaire. L'énergie nucléaire, à l'origine sauvage, est loin d'être domestiquée. Elle peut toujours être concentrée dans des bombes. Il faut donc organiser une sécurité collective et assurer un contrôle communautaire. De plus, cette énergie développe des radiations qui portent atteinte à la santé. On ne peut hésiter sur aucune précaution qui garantisse cette double sécurité.

Se pose ensuite le problème de la sécurité économique.

Dans le projet qui nous est présenté, on essaie de la réaliser en mettant, en quelque sorte, les matières premières en pool, dans le seul but d'alimenter les industries communes qui seraient créées par la collectivité et, d'autre part, d'assurer une répartition sans discrimination de ces combustibles fissiles entre tous les utilisateurs de la Communauté. Dans ce domaine, les experts ont fait preuve à la fois de prudence et de réalisme. Ils ont écarté expressément toute idéologie politique ou économique.

Certains membres du groupe de travail sont revenus avec insistance sur une observation faite par les experts et qui concerne des matières premières contractuellement engagées avant la conclusion du traité. On a bien compris que des contrats antérieurs doivent être respectés. On ne peut se soustraire à ces engagements sans l'accord des États tiers qui sont cosignataires. Mais on espère que, par des négociations, on parviendra à assurer à la Communauté une garantie complète d'approvisionnements suffisants.

Il ne suffit pas de créer un marché commun des matières premières. Certaines entreprises communes sont indispensables. Les experts en citent deux qui ont un caractère industriel, une troisième – l'agence d'approvisionnement – qui est commerciale, d'autres enfin qui sont scientifiques.

Le groupe de travail a constaté avec plaisir que, dans l'organisation de ces entreprises communes, les experts recourent autant que possible à la décentralisation.

Ce procédé administratif présente un double avantage. Il évite une accumulation de toutes les responsabilités au même endroit. La gestion est confiée à des savants lorsqu'il est question d'universités et de centres de recherches, à des techniciens lorsqu'il s'agit d'entreprises industrielles ou encore à des spécialistes lorsqu'il s'agit d'entreprises industrielles ou encore à des spécialistes lorsqu'il s'agit de répartition.

Mais, bien entendu, les autorités supérieures doivent, c'est ainsi que nous l'avons compris, conserver un pouvoir de contrôle sur cette gestion par l'exercice d'un pouvoir de tutelle, elles veillent à la sauvegarde de l'intérêt général.

Quatrième activité de la nouvelle organisation: ouverture d'un Marché commun.

Celui-ci serait alimenté par les matières spécifiquement nucléaires, et aussi par celles qui sont, si j'ose dire, polyvalentes, c'est-à-dire qui pourraient servir non seulement à des entreprises nucléaires, mais aussi à d'autres activités.

Un membre s'est demandé comment on définira le caractère nucléaire des biens qui doivent entrer dans ce Marché commun.

Il lui a été répondu qu'il était difficile, dans les conditions actuelles de la technique, de donner dans le traité des définitions définitives; des énumérations ébauchées devront être complétées par un organe compétent, mais des recours juridictionnels seront prévus.

Toujours au point de vue de la compétence matérielle, différents membres du groupe de travail se sont préoccupés des relations qui devraient exister entre le secteur public des entreprises communes et le secteur privé. Ces relations sont d'autant plus importantes que, d'après les termes mêmes des experts, il ne s'agit pas seulement d'assurer un développement public de l'énergie atomique, mais d'entraîner toute l'industrie privée dans une révolution technique qui doit s'étendre à tous ses secteurs.

Les experts ont précisé un certain nombre de points. Ils ont dit, par exemple, que les matières premières seraient payées à leur prix si les brevets essentiels devaient être mis à la disposition de la communauté, ce ne serait jamais que moyennant une indemnité complète.

Un membre s'est demandé si l'on visait par là uniquement les brevets industriels ou aussi les brevets qui n'avaient encore qu'une valeur scientifique. Nous avons cru pouvoir répondre affirmativement, puisque les brevets peuvent être nécessaires, non seulement pour les entreprises communes industrielles, mais aussi pour les entreprises communes de recherche. Quelle que soit la nature de ces brevets, une indemnisation complète est stipulée.

On a prévu encore une participation du secteur privé à certaines entreprises communes qui pourraient éventuellement prendre la forme de sociétés d'économie mixte.

Enfin, la Cour de justice recevra non seulement les recours fondés sur le droit, mais ceux qui tendront à faire préciser certaines questions de fait, telles que, par exemple, le caractère essentiel des brevets ou le caractère nucléaire des biens qui sont mis dans le marché commun.

Un membre a demandé: quelle forme aura ce recours? Aura-t-il un effet suspensif?

Nous n'avons pas trouvé la réponse dans le rapport des experts et nous avons estimé que la question était encore prématurée.

Touchant toujours la compétence matérielle, nous avons soulevé le problème de l'utilisation militaire. Il se présente sous une double forme: est-ce l'Euratom qui, d'une façon communautaire, sera autorisé à construire ou à conserver des armements et des explosifs nucléaires? Les États membres, conformément aux traités en vigueur, pourront-ils continuer à posséder ces armements et ces explosifs?

Bien sûr, si nous vivions dans un monde qui accepte le désarmement général, il n'y aurait pas de difficulté. Le problème devient malaisé à résoudre du moment que des bombes sont conservées dans certaines régions. Les États européens doivent-ils consentir unilatéralement à l'abandon de cette ultima ratio moderne? Le groupe de travail estime que la question ainsi posée est évidemment capitale, mais qu'elle sort de sa compétence et même de celle de l'Assemblée commune.

Au surplus, la réponse sera plus facilement trouvée par des négociations entre gouvernements qu'au cours d'un débat public qui pourrait s'engager ici.

Le groupe de travail a cru cependant nécessaire de formuler deux remarques.

D'abord, au cas où les utilisations militaires seraient finalement autorisées, sous une forme communautaire ou non, cela ne pourra jamais être au détriment de la sécurité militaire.

Le contrôle n'est efficace que s'il est complet et sans fissure. Il devra donc, en tout cas, s'étendre à toutes les installations, quelle que soit leur nature.

D'autre part, on ne peut pas non plus, sous prétexte de secret militaire, diminuer la valeur de la coopération scientifique: nous savons que c'est souvent à propos de recherches militaires que les découvertes sont faites et que les mises au point techniques sont trouvées.

Le dernier groupe d'observations a un caractère général.

Faut-il nécessairement lier la création de l'Euratom et celle du Marché commun?

Nous nous sentons là-dessus des ferveurs diverses, les uns insistant surtout sur l'Euratom, les autres croyant avant tout à l'importance du Marché commun. Je crois que l'un et l'autre sont nécessaires.

Voulant donner une formule pratique, dans l'état actuel des circonstances, le groupe de travail dit au Conseil de ministres: étudiez les deux questions simultanément, poursuivez l'étude et la mise au point de l'une comme de l'autre. Nous verrons plus tard si les réalisations doivent être également simultanées.

En ce qui concerne les secteurs d'urgence qui ont été signalés par les experts, notamment les télécommunications, les transports aériens et l'énergie classique, il y a là certainement, monsieur le président, des réalisations très importantes et plus faciles, parce qu'elles impliquent moins de pouvoir de décision et plus de pouvoir d'administration.

Dans ce domaine, le groupe de travail insiste sur la compétence toute naturelle qui revient à notre Communauté. Entre l'énergie classique et le charbon, il y a une relation immédiate, sans qu'on puisse invoquer, comme pour l'énergie nucléaire, les difficultés particulières d'une (*sic*) contrôle de sécurité. Nous sommes obligés de coordonner les transports du charbon et de l'acier, et ces marchandises constituent pour certains pays jusqu'à quarante pour cent du fret total. Serait-il raisonnable de confier à un autre organisme la coordination de l'ensemble?

En conclusion, le groupe de travail, s'il faut résumer son opinion en une phrase, déclare au Conseil de ministres: vous avez bien agi jusqu'à présent, mais nous ne vous donnons pas quitus et vous devez encore travailler pour aboutir vite. Vous êtes venu chercher ici sans doute, et nous sommes ici pour vous le donner, un appui ou un désaveu politique. Eh bien! nous vous donnons cet appui, mais en vous demandant d'agir rapidement.

Ne laissez plus s'écouler des semaines. Nous croyons, dans cette Assemblée, qu'il y a urgence. Bien entendu, si l'Europe ne se fait pas, ce ne sera pas une catastrophe soudaine et apocalyptique, mais nous nous enfoncerons lentement dans la décadence.

Il existe deux manières de mal conduire une automobile: ou bien heurter un arbre et être définitivement arrêté ou bien continuer à avancer, mais en se laissant dépasser, à droite et à gauche, par des automobilistes qui roulent à une vitesse normale.

Nos nations, qui étaient à la tête du monde, se laissent dépasser de plus en plus sur la voie du progrès. Nous devons craindre que nos peuples ne se révoltent le jour où ils s'apercevront qu'ils se perdent dans la queue des pays sous-développés.

Telles sont les raisons pour lesquelles cette Assemblée commune doit demander à M. le président du Comité intergouvernemental de faire preuve à l'avenir de la même célérité et de la même énergie, de façon à rendre aux nations que nous représentons la place qu'elles ont eue dans le passé et qu'elles doivent conserver à l'avenir: la tête de la file.

(Applaudissements.)

M. le président. – Je remercie les rapporteurs pour leurs exposés introductifs.

Le groupe de travail concluant à une résolution unique pour le marché commun et pour l'Euratom et les

orateurs inscrits ayant demandé à traiter en même temps les deux sujets, je propose que la discussion générale ait lieu conjointement sur le marché commun et sur l'Euratom.

Il n'y a pas d'opposition? ...

Il en est ainsi décidé.

[...]

M. Debré. – Monsieur le président, mes chers collègues, les travaux de cette session ont commencé sous le signe, si j'ose employer cette expression un peu surannée, de deux déclarations en apparence contradictoires.

M. le président de la Haute Autorité a dit : l'objectif de l'Europe à Six est une politique d'intégration économique. Plus tard, le président de notre Assemblée a dit : le rôle politique de cette Assemblée doit grandir de plus en plus.

Tout en gardant à M. le président de la Haute Autorité la considération respectueuse que je lui dois depuis plus longtemps que quiconque de cette Assemblée, j'oserai dire que c'est M. le président de notre Assemblée qui est dans le vrai.

[...]

Dans « La guerre de Troie n'aura pas lieu », Giraudoux met aux prises Hector et Pâris. Hector vient d'entendre des dieux le récit des malheurs qui suivront le rapt d'Hélène. Le narrateur fait le récit des difficultés, des crises qui vont survenir si Pâris se laisse aller à ses projets. Hector s'adresse alors à Pâris : « Tu écoutes cela sans mot dire, Pâris, et il ne te vient pas à l'esprit de sacrifier une aventure pour nous sauver de tant d'années de discorde. » Et Pâris de lui répondre : « Que veux-tu que je te dise, Hector mon cas est international ! »

Je joue le rôle d'Hector : « Ne voyez-vous pas vers quelle crise vous nous entraînez ? » Mais les organes supérieurs de la petite Europe des Six répondent, tel Pâris : « Que voulez-vous, notre cas est supranational ! » (Sourires.)

Pour l'Europe, j'espère encore en la sagesse des gouvernements, et notamment du gouvernement auquel vous appartenez, monsieur le président Spaak.

Le seul geste que je puisse faire aujourd'hui, c'est de voter contre la résolution. Je le ferai avec ardeur et avec espérance, en souhaitant qu'une prochaine fois l'opposition que je représente, avec votre accord et avec vous, devienne majorité pour construire, à la place de la Communauté européenne dite patrie européenne, qui n'est pas dans le domaine du possible, la large Europe de nos patries associées et qu'une juste vue politique, écartant des projets théoriques, nous rapproche de cet idéal politique qui est notre bien commun.

[...]

M. Paul-Henri Spaak. - [...] je m'aperçois, hélas ! que la partie n'est pas gagnée et que nous risquons encore une fois, si vraiment les deux voies françaises que nous avons entendues représentaient la majorité du Parlement français, d'aller à un très grand, très lourd et très douloureux échec.

Mais je voudrais dire à M. Debré, avec toute l'amitié que j'ai pour lui - il est tellement sympathique que cela rend la lutte politique un peu difficile, j'aimerais mieux qu'il soit franchement désagréable, cela me mettrait plus à l'aise vis-à-vis de lui (Sourires), mais il est tellement sympathique à tout le monde qu'on hésite à croiser le fer et à dire tout ce qu'on pense - je vais lui dire tout ce que je pense, en prenant quelques précautions oratoires (Rires).

Monsieur Debré, n'éprouvez-vous jamais un sentiment de doute lorsque vous vous trouvez toujours seul

contre tout le monde ?

M. Debré. - Je ne me sens pas seul au Parlement français, monsieur le président !

[...]

M. Paul-Henri Spaak. - [...] Vous avez constaté que, depuis des années, vous répétez la même chose ; vous en avez même fait le compte - je vous admire de pouvoir ainsi vous relire complètement (Rires) - et noté que vous aviez dit sept fois la même chose sans changer d'un pas, ce qui signifie que vous persistez à croire que vous êtes le seul, en ce qui concerne la construction de l'Europe, à avoir raison, que vous avez trouvé une fois pour toutes la formule sans défaut et qu'aussi longtemps que les autres ne l'auront pas acceptée, sans que vous avez fait une seule concession en ce qui concerne la formule, qu'une seule fois dans votre sagesse vous avez trouvée d'une manière définitive, il n'y aura pas d'accord. [...]

Nous sommes allés à Messine et nous avons dit, mon Dieu ! des choses simples.

Les ministres des Affaires étrangères ont déclaré que leur politique d'union européenne avait deux objectifs essentiels : essayer de faire le Marché commun et essayer de rassembler nos forces pour exploiter en commun et de manière pacifique l'énergie nucléaire.

[...]

Mais les ministres des Affaires étrangères ont été prudents. Ils ont dit : avant de nous engager définitivement dans cette voie, nous allons demander aux experts, aux techniciens, de nous dire quelles sont éventuellement les difficultés qu'il faut surmonter pour atteindre ces deux objectifs, après quoi nous allons leur demander s'ils ne connaissent pas la solution des difficultés qu'ils auront indiquées.

[...]

Nous leur avons donné comme directives : faites l'inventaire des difficultés, essayez de nous proposer une solution à ces difficultés, et c'est seulement quand vous aurez fait cela que vous examinerez le problème des institutions. Quand vous aurez trouvé un système de marché commun et un système d'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire, vous nous direz s'il est nécessaire de fonder de nouvelles institutions.

Je me rappelle fort bien les directives que je me suis permis de leur donner. Je leur ai dit : si vous répondez oui, je ne vous demande pas de déclarer que cette institution sera supranationale, je vous demande de dire ce qu'elle devra être d'après vous pour qu'elle fonctionne, mais je vous demande aussi de ne pas déclarer a priori qu'elle ne sera pas supranationale, encore que nous devrions savoir ce que cela signifie exactement, car bien des équivoques se cachent aujourd'hui derrière le mot « supranational ». [...]

Seulement, ce qui est intéressant, c'est qu'un certain nombre de techniciens économiques, abordant le problème sous l'angle de l'économie et non plus sous l'angle de la politique, sont arrivés finalement à nous proposer la réalisation de la formule que les hommes politiques théoriciens avaient imaginée comme étant la seule qui devait faire progresser l'Europe.

Mais que veut dire exactement, dans la pratique, la formule « des institutions à compétence limitée mais dotées de pouvoirs réels » ?

La compétence limitée, cela se comprend tout de suite : c'est le contraire d'un organisme dont la compétence serait sans limite.

Que signifie alors le pouvoir réel ? Exactement qu'après avoir pris toutes les précautions nécessaires, après avoir essayé toutes les procédures qui doivent sauvegarder les souverainetés nationales, quand on est au fond de l'impasse, au fond d'un problème ou devant un problème qui doit être résolu et qu'on n'a pu résoudre par

la règle de l'unanimité, on accepte la règle de la majorité qualifiée ou de la majorité simple.

[...]

Croire véritablement, monsieur Debré, que l'Europe se réalisera si, chaque fois, les premiers ministres - je n'ai naturellement rien contre les premiers ministres (sourires) - se réunissent et discutent entre eux, et croire que, parce que ce sont des Premiers ministres qui se réunissent et discutent au lieu et à la place des ministres des Affaires étrangères - je ne fais évidemment aucune personnalité, car chacun voit se profiler des silhouettes ; mais ne parlons pas de cela (Rires) - croire, dis-je, que les choses iront bien parce que ce sont les premiers ministres qui se réuniront, alors qu'ils ont encore, en plus des responsabilités de ministres des affaires étrangères, celles de tous les problèmes pratiques, croire qu'il suffira de les réunir pour résoudre les problèmes de l'Europe, voilà un conte de fée, voilà véritablement une conception idyllique des choses, mais qui ne répond en rien à la réalité.

[...]

M. Debré. - La règle étant, monsieur le président, de commencer par quelques fleurs, je vous les apporte, monsieur le président Spaak, non pas comme vous l'avez fait à mon égard avec cette condescendance à laquelle toutes les hautes fonctions que vous exercez vous donnent droit envers un parlementaire moins connu, mais je vous les apporte avec une bonne amitié européenne.

Je vous les apporte pour vous féliciter d'être un habile orateur, un orateur très pur dans la forme, mais je dois vous avouer que vous ne m'avez pas convaincu et même, ce qui est plus grave, que vous ne m'avez pas répondu.

[...]

L'isolement n'est pas pour moi la certitude que j'ai raison, pas plus que, lorsque dans d'autres enceintes je suis applaudi, l'accueil de mes collègues ne me donne l'orgueil ou la certitude d'avoir raison. J'abuse peu des sentiments personnels. Je veux simplement ramener quelquefois à des réalités qu'on oublie. Je veux seulement dire que vous pourrez me rendre cette justice que, parlant ici plusieurs fois tout seul, il est arrivé que l'événement m'ait donné raison.

Quant aux répétitions que vous me reprochez, si je n'avais pas, à différentes reprises, rappelé ce à quoi je crois et ce que j'ai proposé, vous me diriez que je ne fais que critiquer, que je ne propose jamais rien. C'est pour éviter ce reproche que je répéterai encore bien des fois, si je reprends la parole ici, quelles sont, à mon sens, les voies par lesquelles il faudrait nous conduire. J'ajoute, mon cher président Spaak, qu'en un autre endroit de votre discours vous avez dit que, depuis huit ans, vous répétiez la même chose. Alors, nous sommes à deux de jeu !

[...]